

## Service civil: que voulons-nous pour l'avenir?

*En septembre, le Comité suisse pour le service civil s'est retiré durant un week-end chez nos ami-e-s du Tessin, pour débattre du service civil et du service pour la paix. Une rencontre à laquelle le CENAC a largement contribué.*

Le service militaire obligatoire disparaîtra-t-il bientôt? Bien que l'on ne veuille pas l'admettre, son orientation ressemble peu à peu à celle d'une armée semi-volontaire, semi-professionnelle: les réformes d'armée XXI vont dans ce sens, en réduisant les effectifs et en assignant aux soldats des tâches très spécifiques qui dépassent largement le cadre de la défense du territoire. A terme, la fin de l'obligation de servir devrait donc être la conséquence logique d'une série de réformes déjà mises en œuvre et qui seront suivies par d'autres dans les années à venir de ce XXI<sup>ème</sup> siècle.

Ce qui est sûr, c'est que les mentalités changent. Aujourd'hui, en dehors d'une minorité de conservateurs, la population et une bonne partie du monde politique admettent assez facilement que nous n'avons plus besoin d'une armée de milice. Qui aurait osé avancer cela il y a encore dix ans?!

Paradoxalement, la fin de l'obligation de servir n'inquiète pas que les conservateurs: les défenseurs du service civil se posent aussi la question de son avenir si le libre choix de servir, chose positive, était prochainement instauré. En effet, dans la législation actuelle, le service civil est une institution qui ne fonctionne que comme entité parallèle, alternative, au service militaire. Elle n'existe donc pas comme entité en soi. Si la conscription obligatoire n'est plus, que va devenir le service civil?

### Baisse générale du nombre de civilistes

Aujourd'hui, les différentes permanences du service civil en Suisse constatent une baisse générale du nombre de personnes pouvant rendre service à la communauté au lieu de le rendre à l'armée. Plusieurs raisons expliquent cette diminution: premièrement, les

recrutements sélectionnent davantage, mettant tout de suite sur la touche un certain nombre de civilistes potentiels; deuxièmement, les programmes prioritaires<sup>1</sup> et les lourdes contributions<sup>2</sup> dues par les organismes employant des civilistes ont tendance à limiter l'offre des affectations; finalement, raison qui est

peut voir plus loin en imaginant que l'on prépare le terrain à la fin de l'obligation de servir, y compris, par conséquent, pour les objecteurs de conscience?

### L'apport essentiel des civilistes

Les milieux associatifs, sociaux, environnementaux ou humanitaires qui



*Une partie des personnes présentes à Dalpe, accueillies par Silvana et Luca Buzzi*

peut-être la plus importante et qui est un fait avéré depuis que le service civil a été mis en place, la sensibilisation et la promotion pour le service civil sont volontairement très faibles pour ne pas faire une concurrence trop grande au service militaire.

En clair, on ne cesse de mettre des bâtons dans les roues, particulièrement depuis que la nouvelle loi sur le service civil a été introduite début 2004. Est-ce une simple volonté de faire en sorte que trop de jeunes ne soient pas séduits par l'alternative au fusil ou est-ce qu'on

emploient des civilistes, les civilistes eux-mêmes, une bonne partie des députés politiques et même certains milieux économiques reconnaissent la nécessité et la qualité du travail fourni par les civilistes. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, les «Zivis», en grand nombre, sont devenus tellement indispensables à l'économie que l'éventualité d'un passage à une armée professionnelle et volontaire soulève une grosse inquiétude.

Les civilistes sont tout d'abord une main-d'œuvre bon marché. La plupart

du temps, même si certains le deviennent uniquement pour ne pas faire l'armée, ils ont un sens très développé de la solidarité sociale et sont très motivés pour rendre service à la communauté. Les civilistes se sentent concernés et impliqués dans l'organisation qui les emploie et il n'est pas rare qu'ils y restent au-delà de leur période d'affectation pour travailler comme employés traditionnels, tant leur présence a été appréciée.

Resserrant les liens communautaires, apportant des appuis supplémentaires dans des domaines qui souffrent d'un manque de ressources humaines, le service civil est un facteur de cohésion qui contribue à établir un meilleur équilibre au sein de la société. Dans une plus large mesure, il contribue à faire baisser tensions et conflits naturellement présents dans tout groupe humain. En ce sens, il est également un agent certain de paix.

Le service civil remplit sans doute une haute fonction sociale et économique. Dans un système qui privilégie l'individualisme, le rendement comme finalité suprême, l'économie lucrative, il semble être une institution indispensable pour redonner une impulsion au sens communautaire et à la responsabilité envers son prochain, chez soi comme ailleurs.

### **Service civil volontaire pour la communauté et pour la paix ou élargissement du service civil actuel?**

Il est l'heure de réfléchir à ce que nous voulons pour l'avenir. Le service civil n'est-il qu'un moyen de permettre aux objecteurs d'éviter la prison ou est-il un outil communautaire de solidarité et de cohésion sociale, et dans une plus large mesure, un outil de paix?

Mi-septembre 2005, une dizaine d'organisations regroupées dans le

Comité suisse pour le service civil, provenant de toute la Suisse, se sont réunies au Tessin pour discuter de l'avenir du service civil.

Certains sont partisans d'une transformation globale du service civil actuel vers un service civil volontaire, ouvert à tout le monde, s'inscrivant dans une perspective de coopération au développement, de solidarité à l'égard de la communauté au sens large: à l'intérieur de notre pays comme à l'étranger, dans des zones de conflits ou en situation de déséquilibre socio-économique pouvant déboucher sur la violence. C'était en quelque sorte l'idée déjà proposée au vote par le GSsA en 2001.

Les civilistes, recevant des formations financées par les fonds publics, pourraient ainsi travailler avec des ONG basées en Suisse ou effectuer des missions civiles sur le terrain (aides psychosociales, humanitaire, protection de personnes, aide au développement, reconstruction,...). En voyant encore plus loin, point ambitieux assez peu abordé pendant la réunion du Comité suisse, les affectations pourraient également être destinées à des experts, qui recevraient des formations spécifiques.

D'autres participants, plus terre à terre, ont souhaité que l'on commence par réformer très sérieusement le service civil actuel et de ne pas brûler les étapes. En d'autres termes, élargir les possibilités d'engagement et mettre fin aux barrières qui limitent l'accès au service civil. Concrètement, cela serait: ouvrir le service civil aux femmes et à tout citoyen du pays, offrir une formation gratuite à la non-violence, reconnaître la prévention et la résolution non-violente des conflits en tant que domaine d'affectation, enfin abolir l'examen de conscience.

D'un point de vue pratique, évaluer les contributions à payer à la Confédé-

ration, revoir les programmes prioritaires et réduire la durée du service civil.

A la suite d'après discussions, le consensus s'est finalement tourné vers la direction la plus pragmatique, celle de réformer peu à peu notre service civil actuel menacé de disparition. Plusieurs éléments revendiqués lors de cette réunion contiennent donc déjà l'idée de volontariat et d'engagement pour la résolution des conflits. Procéder pas à pas pour fortifier le service civil actuel sans en changer complètement la forme, considérant que pour l'instant l'armée est toujours obligatoire, fera certainement évoluer la réflexion et permettra peut-être à terme de créer un véritable service civil volontaire pour la communauté et pour la paix...à la place de l'armée.

*Gaétan Morel*

*Pour le Comité suisse pour le service civil, secrétaire du GSsA*

<sup>1</sup> Ces programmes prioritaires sont définis par les autorités. Ils sont censés éviter le «tourisme» de civilistes dans des domaines qui ne sont pas suffisamment «rentables», utiles à l'ensemble de la collectivité. En l'occurrence, il s'agit actuellement de la santé (EMS par exemple).

<sup>2</sup> En plus des indemnités normalement payées par les organisations pour employer des civilistes, celles-ci doivent depuis janvier 2004 s'acquitter de contributions dues à la Confédération (cela fait partie des plans d'assainissement des dépenses publiques). Selon les cas, cela peut doubler le «coût» d'un civiliste, ce qui fait que grand nombre d'organismes ne peuvent plus se permettre d'en engager.